

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 octobre 2015  
Rapporteur :  
Madame Danielle GARREC**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 09/10/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015  
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 26 310 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avis favorable de la commission des solidarités et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

1 - d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 520 6574 900 :**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Horizons nouveaux</b> - Promotion ou organisation d'activités d'accueil, de rencontre et d'insertion pour tous les publics en difficulté Subvention de fonctionnement	300
<b>SOS Amitié</b> - Service d'aide au bénéfice des personnes confrontées, notamment, à la tentation du suicide Subvention de fonctionnement	170
<b>Céline et Stéphane</b> - Aide aux malades atteints de Leucémie et à leur famille / Aide à la recherche Subvention de fonctionnement	170
<b>Mon Cœur Vit</b> - Promotion médicale des ateliers d'activités physiques adaptées aux patients cardio-vasculaires ou victimes d'accidents vasculaires cérébraux Subvention de fonctionnement	200
<b>France ADOT 29</b> - Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains Subvention de fonctionnement	300

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>AFTC 29</b> – Association de Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés Subvention de fonctionnement	170
<b>PIMMS (Point Information Médiation Multi Services)</b> – Association ayant notamment pour but de favoriser l'accès aux services publics Subvention de fonctionnement	25 000

2 - d'autoriser le maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 21 juin 2013 entre la ville de Quimper et le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS).

Le maire,

Ludovic JOLIVET